



## Comment contester un testament ?

Par **alex137276**, le **04/01/2014** à **14:36**

BONJOUR et merci d avance pour vos reponses  
alors voila mon probleme par testament de mon grand pere decede depuis 2009 j ai eu la nu  
propriete de son appartement d apres toujours son testament qui a été valider chez notaire  
lors de sa mort ce qu il y avait a l interieur me revenait sauf 2 OU 3 choses  
ma grand mere avait donc l usufruit de l appartement et de son interieur  
ma grand mere qui a 97 ans etant de nos jours placer en hopital car elle ne mange plus et n a  
plus sa tete a fait un testament soit disant il y a 2 mois alors qu elle avait deja plus la notion  
des choses a fait un testaments qui distribue tout l interieur de l appartement a mes cousins  
ma tante sa fille et un peu a moi ( je pense que ça fille la manipuler pour faire se testament )  
alors que d apres le testament de mon grand pere l interieur de cet appartement me revenait  
ma tante ayant eu une villa avec ce qu il y a a linterieur et la comme par hasard on depuille  
le mien et la villa on ne touche rien ?  
je suis loin d etre bete et je pense pas que les saucissons pousses sur les arbres alors quel  
moyen ai je pour faire annuler ce testament ? ou autres

Par **youris**, le **04/01/2014** à **14:59**

bjr,  
il faut d'abord attendre le décès du testateur pour contester le testament.  
au décès de votre grand mère, vous pourrez contester la validité du testament devant le tgi du  
lieu d'ouverture de la succession (avocat obligatoire).  
cdt

Par **alex137276**, le **04/01/2014** à **15:23**

bjr  
merci pour le renseignement justement c est ce que je pensé  
faut il que je demande a son medecin un certificat comme quoi elle n etait plus en possessions  
de ses moyens merci de votre aide